OFFRE DE SOUSCRIPTION

Mélanges en l'honneur du Professeur Christian DEBOUY

Indiquer le nom et le titre tels qu'ils paraîtront dans la liste			
NOM			
Titre devant figurer sur la liste des souscripteurs			
Adresse de facturation et de livraison (précisez si elle est différente de l'adresse de livraison)			
NOM & Prénom			
n°	rue		
code postal	bureau distributeur		

à retourner à :

Faculté de Droit et des Sciences sociales Presses universitaires juridiques de Poitiers Secrétariat du Doyen Bât. A1 2 rue Jean Carbonnier TSA 81100

86073 POITIERS Cedex 9 Tél.: 05-49-45-31-38

mail: secretariat.doyen.droit@univ-poitiers.fr

titre	quantité	prix unitaire souscription	total
Mélanges en l'honneur du Professeur Christian DEBOUY		50 €	

	TOTAL DE LA COMMANDE			
Participation aux frais d'envoi: 5,00 € - étranger 8 €				
	TOTAL A PAYER			
	date			
	signature			

Pour bénéficier du tarif de souscription retourner impérativement ce bulletin accompagné du règlement par chèque à l'ordre de l'agent comptable de l'Université de Poitiers.

Clôture de la liste des souscripteurs 30 juillet 2018



OFFRE DE SOUSCRIPTION



Variations autour du droit public

Mélanges en l'honneur du Professeur Christian DEBOUY

Un volume de Mélanges, offert à un enseignant chercheur, lorsque vient le moment de quitter l'enseignement sans nécessairement abandonner la recherche, présente d'autant plus d'intérêt qu'il est à bien des égards le reflet des enseignements et des recherches qui ont jalonné son activité universitaire. Or, lorsque l'on consulte la très longue liste des travaux du professeur Christian DEBOUY, deux thèmes ont plus particulièrement dominé ses recherches : le contentieux administratif et le droit de l'urbanisme.

Il n'est donc guère surprenant que près de la moitié des études réalisées au titre de ce volume de Mélanges que la communauté universitaire, non limitée à sa composante poitevine, lui offre à l'occasion de son départ en retraite, portent sur les deux thèmes précités. Mais le nom même de Mélanges est, en lui-même, une invitation à dépasser les seuls thèmes de prédilections du dédicataire. D'ailleurs, celui-ci, en sa qualité de professeur du droit public n'a pas manqué de s'intéresser à d'autres aspects du droit public, voire du droit privé. Ceci justifie qu'un peu plus de la moitié des contributions de ces Mélanges portent sur les domaines les plus divers du droit administratif, mais aussi du droit constitutionnel et de la science politique, des finances publiques et l'on comprend ainsi le titre donné à ce volume : « Variations autour du droit public ». Mais des variations peuvent conduire à sortir quelque peu du droit public strictement entendu pour intégrer des études de droit privé (droit des assurances, droit médical, droit pénal) qui composent également ces Mélanges.

Édition Faculté de Droit et des Sciences sociales de Poitiers/LGDJ

Prix public: 70,00 €

Date de parution prévue : 2018



TABLE DES MATIÈRES

LACHAUME Jean-François,

Présentation de Christian DEBOUY.

AUBIN Emmanuel et SAVARIT-BOURGEOIS Isabelle,

Retour sur un bilan du contentieux administratif de l'urbanisme.

BRACONNIER Stéphane,

Commande publique et droit pénal : où placer le curseur de la moralisation ?

BREILLAT Dominique,

Le mythe de la région à l'échelle européenne.

BRENET François,

La domanialité publique par accessoire.

CARIUS Manuel,

La lutte contre le dopage des sportifs à l'épreuve du droit administratif.

CLAEYS Antoine,

Le juge administratif et le temps de l'instruction.

DELAUNAY Bénédicte.

L'accès aux documents administratifs à l'heure du numérique.

DELAUNAY Benoît,

Souscription Mélanges Christian DEBOUY Souscription Mélanges Christian DEBOUY Souscription Mélanges Christian

Les normes à portée économique et financière inscrites dans la Constitution française.

FAURE-ABBAD Marianne,

La garantie décennale des existants.

GEFFROY Jean-Baptiste,

Autour des « Rois » de Jules Lemaître. Regards sur l'itinéraire politique d'un critique littéraire sous la III^e République.

GIACUZZO Jean-François,

Les « terrains réservés » au sens de l'article L. 2111-4-5° du Code général de la propriété des personnes publiques.

GIRARD ANNE-LAURE,

La responsabilité des comptables publics et les représentations du droit administratif.

GOJOSSO Éric,

Quand l'Indochine entre au Conseil d'Etat : le jeu des 36 bêtes et l'arrêt *Vandelet et Faraut* (1891).

HENNEKENS Hubert,

Les collectivités territoriales néerlandaises.

HOSTIOU René,

Au sujet de la décision QPC du Conseil constitutionnel du 4 octobre 2016, Sté SOREQA SPLA : expropriation pour cause d'utilité publique et droit au relogement de l'étranger en situation irréqulière.

JOLIVET Simon,

L'urbanisme transfrontalier quinze ans après la loi SRU.

LABETOULLE Daniel,

Retour sur l'ordonnance du 18 juillet 2013 relative au contentieux de l'urbanisme.

LAGRANGE Philippe,

Une histoire d'oies.

LE MESTRE Renan,

Le cliquetis des chaînes médiévales des fantômes du passé ou la réduction continue des pouvoirs normatifs de la Couronne britannique et de ses ministres en vertu de la Prérogative royale.

LECOMTE Catherine,

L'urbanisme à Versailles.

LEVOYER Loïc,

Le régime financier des EPCI depuis la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République [NOTRe].

LUPPI Philippe,

Le droit de la responsabilité des comptables publics à l'aune des opérations financières des collectivités territoriales et de l'État : chamboulement ou évolution en demi-teinte ?

MELLERAY Fabrice,

À la recherche du fondement de la théorie de la voie de fait.

MEMETEAU Gérard.

La Commission nationale des accidents médicaux.

MONNET Joël.

Droit européen et contrat d'assurance.

PACTEAU Bernard,

L'injonction/astreinte du juge administratif, une trouvaille?

PAULIAT Hélène,

Le collège de déontologie de la juridiction administrative.

PAVAGEAU Stéphanie,

Autobiographie apocryphe d'un hôtel de Préfecture - Poitiers 1868-2018.

PERINET-MARQUET Hugues,

Le droit de la construction est-il pertinent ?

POIRMEUR Yves,

La Cour européenne des droits de l'homme et le financement des partis politiques.

STIRN Bernard,

Le juge administratif et les droits fondamentaux : continuité et renouvellements.